



BAROMÈTRE DE L'ASL 2020

CLIMAT SCOLAIRE ET RELATIONS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS



SOMMAIRE

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2020	P. 4
ANALYSE : UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE DOSSIERS PJP ET RJP EN "TROMPE-L'ŒIL"	P. 6
FOCUS SUR LA PÉRIODE DE CONFINEMENT : DES TENSIONS ET RISQUES TOUJOURS BIEN PRÉSENTS	P. 8
STATISTIQUES ET TYPOLOGIES DES DOSSIERS	P. 12
ANNEXES	P. 17

ÉDITO



Acteur majeur du monde de l'École, L'Autonome de Solidarité Laïque agit pour protéger les personnels d'éducation et prévenir les risques de leurs métiers par le soutien et l'accompagnement des personnels victimes et par la formation et l'information à leur égard afin de leur donner une meilleure connaissance juridique, clé indispensable pour aborder plus sereinement leur environnement de travail.

Dans le cadre de l'Offre Métiers de l'Éducation, en partenariat avec la MAIF, L'ASL assure la protection et l'accompagnement de près de 500 000 adhérents, soit la moitié des personnels de l'Éducation nationale.

Parmi ses missions, L'ASL s'est également fixé pour objectif de rendre compte de l'évolution du climat scolaire dans les établissements, ce qu'elle fait au travers de l'analyse des situations et dossiers qu'elle traite au quotidien.

Cet important travail est mis en œuvre par nos équipes militantes présentes sur tout le territoire et dans chaque département. L'ASL possède ainsi une fenêtre de compréhension unique sur le monde de l'éducation et les situations rencontrées par les personnels au quotidien.

Toutes ces données observées et analysées depuis plus de dix ans avec la publication annuelle de notre baromètre sont précieuses.

Elles apportent un regard objectif, sérieux et raisonné sur le climat dans les établissements scolaires.

Elles nous permettent d'alimenter le débat public et de proposer des axes d'amélioration aux politiques publiques relatives à la protection et à la défense des personnels, à l'instar des propositions formulées dans le cadre du Grenelle de l'Éducation.

Elles participent également à faire ressortir, à travers une réalité tangible, les nouveaux défis de l'École, les inquiétudes des personnels face aux changements tant structurels que conjoncturels de notre société et ainsi donner un écho plus fort à leurs attentes.

À cet égard, l'année 2020 a été une période des plus atypiques pour l'École et ses personnels. Engagés au quotidien auprès de leurs élèves afin d'assurer leurs missions dans des situations exceptionnelles, ceux-ci ont été extrêmement impliqués et mobilisés malgré un cadre changeant et parfois flou.

Nous en rendons ainsi compte dans nos travaux et nous multiplions nos accompagnements auprès de nos adhérents afin de les aider à résoudre les difficultés liées à l'exercice du métier.

Vincent Bouba
Président de L'Autonome de Solidarité Laïque

2020 LES CHIFFRES CLÉS

488167

personnels
de l'enseignement
adhèrent à L'ASL en 2020

53 %

des enseignants
du 1^{er} degré
adhèrent à L'ASL

40 %

des enseignants
du 2nd degré
adhèrent à L'ASL

PJP

Protection juridique
professionnelle



RJP

Renseignement
juridique
personnalisé

PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

(3 648 en 2020, 4 682 en 2019)

3648

dossiers ont été ouverts
pour l'année 2020

-22%

Dans 90 %

des cas, l'adhérent
est "victime"

→ **4,5%** seulement des **dossiers sont traités au tribunal.**

→ Pour les **10%** restants, il s'agit de situations impliquant les personnels ayant réagi à un conflit naissant.

4820

dossiers ont été ouverts
pour l'année 2020

-19%

RENSEIGNEMENT JURIDIQUE PERSONNALISÉ

(4 820 en 2020, 5 976 en 2019)



PJP

Typologie des dossiers PJP

La majorité des dossiers PJP ont été ouverts hors période de confinement.

23%

en janvier
et février

52%

de septembre
à décembre

La majorité des plaintes concernent :

- des insultes et menaces à hauteur de **45,7%**
- de la diffamation pour **24,9%** des dossiers.

Les personnels les plus touchés

Ce sont les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés qui déclarent le plus de sinistres, suivis par les chefs d'établissement et directeurs d'école.

- **66%** des dossiers concernent les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés.
- **24,5%** concernent les chefs d'établissement et directeurs d'école.

Les personnels d'éducation (enseignants, directeurs d'école, AESH...) du 1^{er} degré sont les plus exposés aux risques.

- **59%** des dossiers concernent les personnels d'éducation du 1^{er} degré.



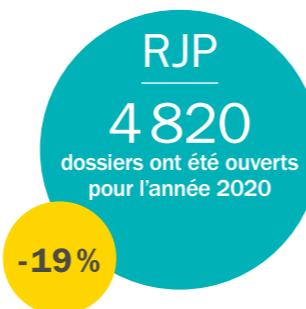
ANALYSE DU BAROMÈTRE 2020

par Sylvie Guyot, Secrétaire générale de L'ASL

UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE DOSSIERS PJP ET RJP EN "TROMPE-L'ŒIL"

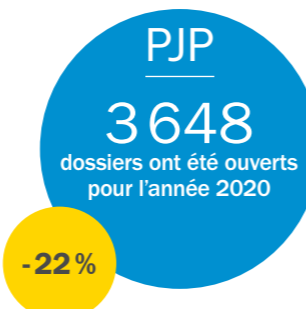
La baisse constatée du nombre de dossiers s'explique clairement par la période de confinement, et ce pour plusieurs raisons :

- un fléchissement dans l'interaction directe entre les personnels, parents et élèves ;
- une implication importante des personnels consacrée à la mise en place de l'école à distance puis à la mise en œuvre des protocoles sanitaires successifs ;
- des difficultés des personnels transposées dans leur vie personnelle, via des outils numériques engendrant une réaction différente de leur part.



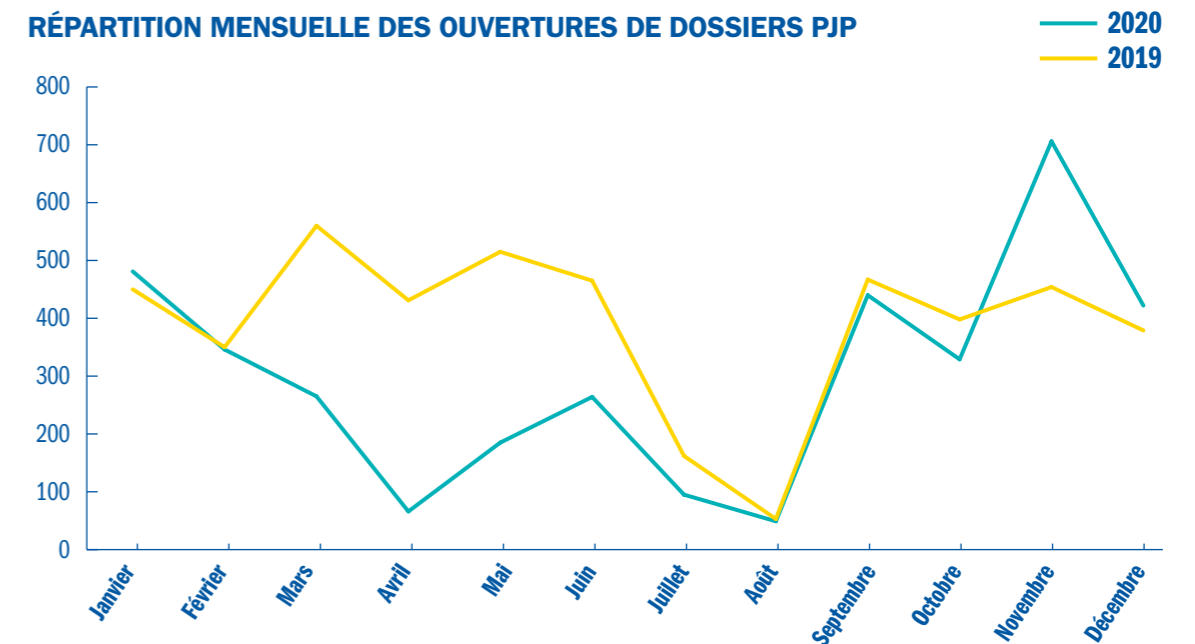
Les tensions restent pour autant importantes. L'analyse, mois par mois, des chiffres et sa projection montrent qu'en "année normale", le nombre de dossiers ouverts aurait été au moins égal, voire supérieur à l'année 2019 :

- une légère hausse du nombre de dossiers ouverts au mois de janvier 2020 (481) par rapport à 2019 (450) et en décembre 2020 (422) par rapport à l'année précédente (379) ;
- un pic du nombre de dossiers ouverts en novembre 2020 (706 contre 454 en novembre 2019). Une majorité de dossiers sont en lien avec l'opposition de parents sur le port du masque obligatoire en élémentaire. On note aussi des motifs de dossiers plus habituels et en lien avec le numérique ;
- une forte baisse du nombre de dossiers ouverts en mars, avril, mai, juin par rapport à 2019 malgré un pic mi-avril et mi-mai⁽¹⁾ lié en partie à l'annonce de la réouverture des écoles.

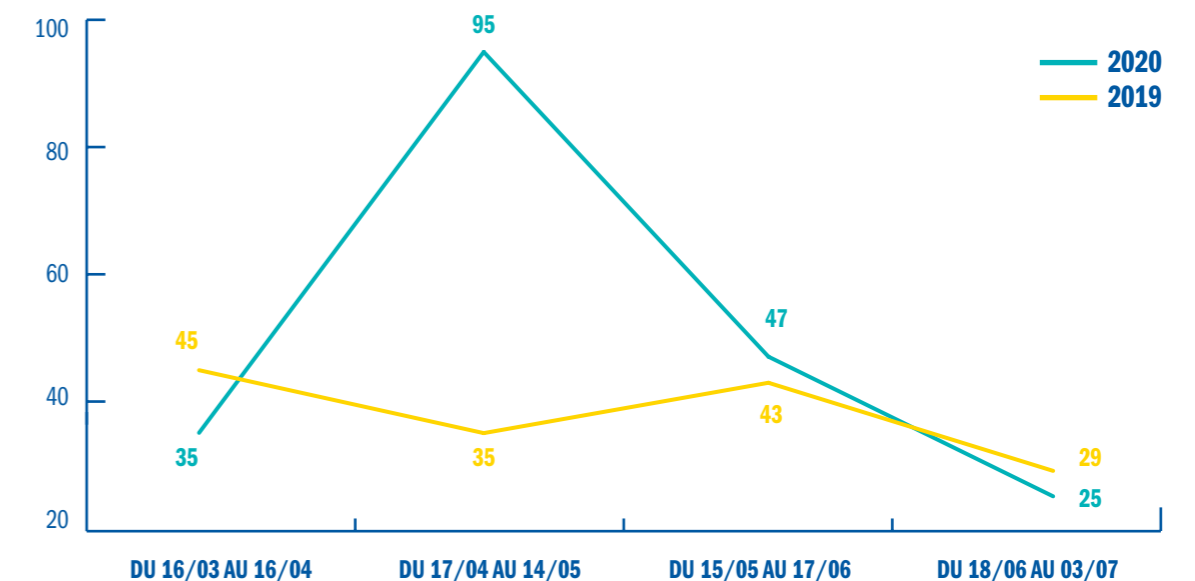


Par ailleurs, les difficultés des personnels sont restées réelles durant la période de confinement, elles ont été transposées sur les outils numériques. En effet, on a pu noter que les dossiers nécessitant un accompagnement hors risque judiciaire sont toujours restés très nombreux, à l'image du nombre de sollicitations et de réponses apportées par notre service Documentation⁽²⁾.

RÉPARTITION MENSUELLE DES OUVERTURES DE DOSSIERS PJP



NOMBRE DE QUESTIONS TRAITÉES PAR LE SERVICE DOCUMENTATION DURANT LE CONFINEMENT⁽³⁾



(1) Cf. graphique « Dossiers ouverts pendant la crise sanitaire » p. 9

(2) Cf. graphique « Nombre de questions traitées par le service Documentation durant le confinement » p. 7

(3) Graphique extrait du Livre blanc « COVID 19 Continuité pédagogique et risques du métier » p. 19, accessible sur <https://www.autonome-solidarite.fr/media/2020/11/ASL-LIVRE-BLANC-COVID19.pdf>

FOCUS SUR LA PÉRIODE DE CONFINEMENT : DES TENSIONS ET RISQUES TOUJOURS BIEN PRÉSENTS

Tous les éléments de cette analyse sont issus du Livre blanc intitulé *COVID 19 Continuité pédagogique et risques du métier*⁽⁴⁾, publié en novembre 2020 par L'ASL.

1. DES CONFLITS ENCORE D'ACTUALITÉ

La diminution des relations directes durant le confinement n'a pas amplifié les dysfonctionnements déjà constatés dans la relation parents-enseignants, mais ne les a pas apaisés non plus :

- parmi les 500 dossiers que L'Autonome de Solidarité Laïque a dû traiter durant la première période de confinement, le nombre de ceux qualifiés "d'incivilités" est resté proportionnellement très proche de celui observé en temps ordinaire (2/3 des dossiers annuels) ;
- les causes qui ont conduit à ces relations tendues ne marquent pas de différences significatives au regard de celles que nous observons en temps normal. Il s'agit souvent d'incompréhensions non résolues sur la méthode d'enseignement, et sur la tendance parfois forte de certaines familles à prétendre mieux connaître les fondements de l'enseignement que l'enseignant lui-même.



TÉMOIGNAGES ADHÉRENTS⁽⁵⁾

→ Marie P., enseignante dans le Calvados, nous explique avoir été gravement insultée dans une longue suite de mails par une mère d'élève, au motif qu'elle ne donne pas assez de travail à son enfant et « *que cela va bien avec toutes ses absences au lycée avant la crise* ».

→ Martine H., dans un département voisin, a rapporté avoir été très affectée de recevoir le soir, après sa journée de "classe à distance", des messages d'un parent lui reprochant son « *incapacité à suivre correctement le programme d'histoire-géographie* ».

→ C'est aussi dans leur rôle institutionnel que

des personnels ont dû affronter l'insatisfaction de familles, telle Catherine F. qui a été mise en cause dans l'exécution de sa fonction de directrice parce que l'une des enseignantes de l'école, ne disposant pas de matériel informatique, n'était pas encore entrée dans le processus de la classe à distance.

→ Ces mises en cause ou agressions parfois très déstabilisantes ont pu dépasser l'usage du web. Nicolas W., professeur des écoles dans une petite commune du centre de la France, nous a signalé avoir été fortement déstabilisé par un appel sur son téléphone portable personnel, un soir de la semaine, par un père d'élève mécontent de son enseignement.

(4) Consultable sur <https://www.autonome-solidarite.fr/media/2020/11/ASL-LIVRE-BLANC-COVID19.pdf>

(5) Témoignages extraits du Livre blanc « COVID 19 Continuité pédagogique et risques du métier » p. 7 accessible sur <https://www.autonome-solidarite.fr/media/2020/11/ASL-LIVRE-BLANC-COVID19.pdf>

2. L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES COMME INSTRUMENTS D'AGRESSION OU D'INTRUSION DANS LA VIE PRIVÉE DES PERSONNELS

Les dossiers, qui sont parvenus à L'Autonome de Solidarité Laïque, relèvent de divers questionnements et approches en lien avec l'utilisation du numérique :

- les questions relatives à la disponibilité matérielle et à la protection de la vie privée ;
- les questions relatives à "l'intrusion" dans la vie familiale, au-delà des règles communément admises de la relation entre les familles et les enseignants ;
- les questions relatives à l'usage des outils numériques comme instruments d'échange, parfois de critique et, au-delà, d'agression ;
- les questions relatives à l'absence de matériel ou à la défectuosité des outils mis à disposition.

Les agressions des personnels d'éducation par différentes formes sont, hélas, devenues un lieu commun et un sujet d'inquiétude. Dans le contexte particulier de la crise sanitaire et de l'usage systématique des techniques de communication à une échelle encore jamais atteinte, L'ASL a constaté :

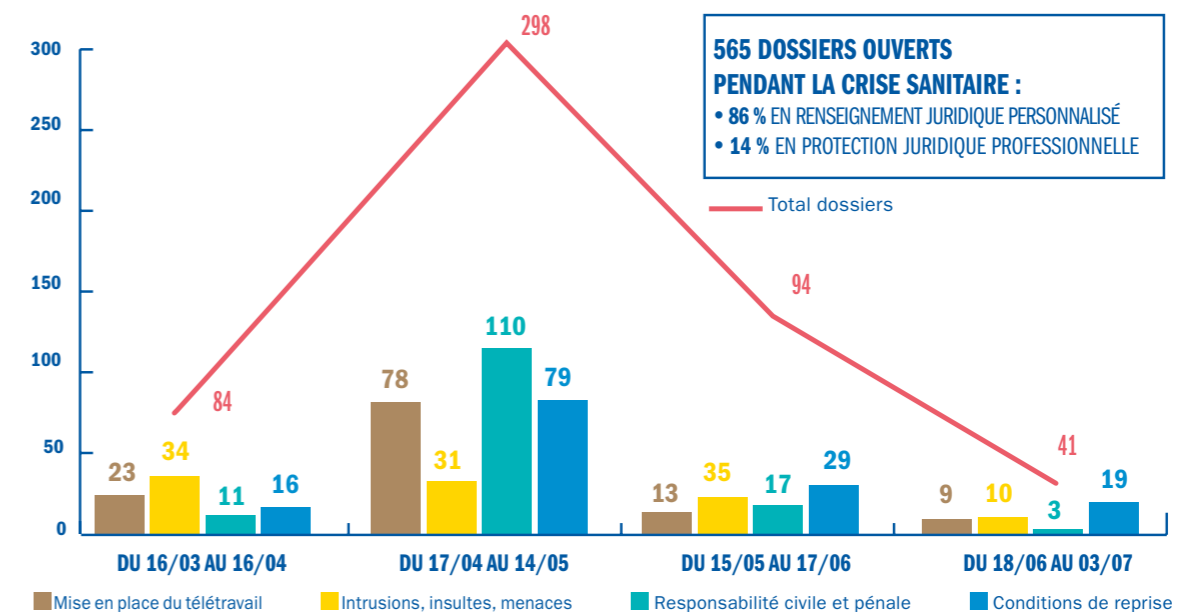
a) une hausse significative des violences "numériques"

Au cours des trois premières semaines de confinement puis à rythme constant jusqu'à la reprise de l'école en présentiel, L'ASL a traité une centaine de demandes en lien avec des insultes, menaces, propos diffamatoires d'élèves sur les réseaux numériques et intrusions en classe virtuelle⁽⁶⁾.

b) une sensibilité différente des victimes, dans un contexte particulier et anxiogène

Plus invasives car se déroulant en direct et de "chez soi", les intrusions sur les réseaux sont devenues un nouveau "risque du métier" auquel les personnels ont dû faire face. Ce qui est déjà difficile au quotidien mais qui peut être plus aisément apaisé par les échanges avec l'équipe en temps normal, a été exacerbé durant le confinement, tant par le contexte anxiogène du moment que par le ressenti de solitude qu'il a amplifié.

Dossiers ouverts pendant la crise sanitaire



(6) Plus de détails dans le Livre blanc « COVID 19 Continuité pédagogique et risques du métier » p. 9 et 10, accessible sur <https://www.autonome-solidarite.fr/media/2020/11/ASL-LIVRE-BLANC-COVID19.pdf>



TÉMOIGNAGES ADHÉRENTS⁽⁷⁾

→ L'exemple de l'arrivée en classe d'un élève non identifié, un élève "virtuel" qui masque sa caméra, qui ne répond pas à l'enseignant mais tient des propos provocateurs, est plus que jamais déstabilisant. Comme nous l'explique Xavier L., professeur en lycée : « Dans le cadre de l'exercice de mon métier, des élèves de la classe ou membres d'un groupe Discord se sont inscrits à ma session en utilisant des pseudos inventés. Ils ont pris la parole sans la demander, ont utilisé le "chat" pour y écrire des propos racistes, xénophobes, insultants... Dans le cadre d'une classe où les participants sont en présentiel, il est facile de faire régner un climat propice aux apprentissages. Lorsqu'il s'agit d'une séance s'agissant d'une séance à distance, sans visio, parce que le flux de la connexion ne le permet pas, il est impossible de savoir d'où proviennent ces actes de vandalisme. Tout mon travail a été piétiné par ces actes. Je me

suis senti véritablement agressé personnellement. » Xavier l'exprime, lorsqu'un élève a un comportement insultant, menaçant, agressif en classe, la situation est gérée par le professeur dans un contexte collectif qui est celui de la présence physique dans un lieu professionnel. Le contact, les regards, la contrainte de devoir, dans le meilleur des cas, "rendre des comptes" et en parler, parfois de pouvoir s'appuyer sur d'autres membres du groupe au moins symboliquement : tout cela, qui naît de la proximité, a disparu. Il n'existe plus que deux solitudes, celle de l'agresseur et celle de l'agressé. **Les sentiments d'isolement et d'intrusion sont exacerbés.** Associé à l'usage d'ordinateurs et de connexions personnels, le sentiment d'atteinte exclusive est très important et a des conséquences nettement plus graves pour les enseignants.

3. LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE ENCORE PLUS INTERROGÉE

Depuis plusieurs années, L'ASL observe **une augmentation continue (hausse cumulée de 23 % en trois ans) des dossiers de renseignement juridique personnalisé (RJP)**, consistant en des actions d'accompagnement des personnels dans le cadre du fonctionnement quotidien de l'école et de conseils d'ordre juridique.

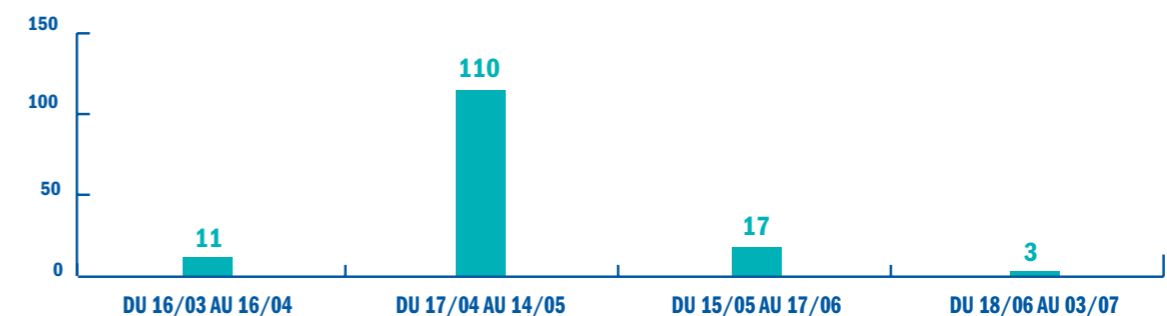
Leur augmentation résulte, hors période de crise sanitaire, d'un climat de plus en plus tendu au quotidien et d'incompréhensions qui deviennent de plus en plus fortes au sein des établissements. Cela traduit probablement aussi, chez les enseignants, et plus généralement chez les personnels d'éducation, un certain mal-être, un manque de connaissances, un besoin d'être rassurés quant à leurs postures et à leurs actes sur tout ce qui touche "à la journée de classe", notamment en matière de responsabilité civile et pénale.

La période de confinement n'a pas fait diminuer ces demandes qui se sont traduites de deux manières :

- sur les **517 dossiers ouverts entre le 16 mars et le 3 juillet 2020, 90 % ont été classés RJP dont plus de 28 % (141) concernaient la question de la responsabilité civile et pénale avec un pic entre mi-avril et mi-mai (110 dossiers) ;**
- les questions traitées par le service Documentation de L'ASL (donc hors dossiers RJP) ont connu une très forte augmentation entre fin mars et mi-mai, avec un pic début mai en lien avec la réouverture des écoles. **Ce sont plus de 300 questions qui lui sont parvenues sur le sujet de la responsabilité civile et pénale, nombre multiplié par quatre au regard d'une année ordinaire⁽⁸⁾.**

Ce constat sur ce type de préoccupation de la part des personnels s'est largement confirmé lors du chat-live de L'ASL Les risques du métier pendant la pandémie⁽⁹⁾ organisé à la mi-avril : plus de 350 questions traitées en direct contre une centaine en général sur d'autres sujets.

Dossiers de responsabilité civile et pénale ouverts pendant la crise sanitaire



TÉMOIGNAGES ADHÉRENTS⁽¹⁰⁾

→ Une enseignante du Tarn-et-Garonne interroge ainsi la délégation départementale de L'ASL dont elle dépend : « **Une information circule parmi les enseignants prétendant qu'après la reprise du 11 mai, la responsabilité pénale des enseignants peut être engagée en cas de contamination d'un de leurs élèves par la Covid-19.** »

→ Un autre enseignant, dans les Yvelines, manifeste son inquiétude : « **Comment sommes-nous protégés ? Courons-nous réellement le risque d'être poursuivis en cas de Covid-19 dans l'école ? Car il y aura les**

animateurs dans les locaux toute la journée, le personnel de ménage, présent deux fois par jour, et bien sûr les élèves venant de l'extérieur tous les jours avec des parents qui vont aussi bouger pour se rendre à leur travail... »

De nombreux questionnements dans les jours qui ont précédé l'annonce de la réouverture des établissements le 22 juin ont porté sur cette crainte de la transmission du virus vers les élèves : « **Si un enfant attrape la Covid-19, quelle est la responsabilité du directeur ?** »

(7) Témoignage extrait du Livre blanc « COVID 19 Continuité pédagogique et risques du métier » p. 11, accessible sur <https://www.autonome-solidarite.fr/media/2020/11/ASL-LIVRE-BLANC-COVID19.pdf>

(8) Cf. Livre blanc « COVID 19 Continuité pédagogique et risques du métier » p. 12 et 13, accessible sur <https://www.autonome-solidarite.fr/media/2020/11/ASL-LIVRE-BLANC-COVID19.pdf>

(9) Chat-live accessible sur <https://www.autonome-solidarite.fr/chats/les-risques-du-metier-pendant-la-pandemie>

(10) Témoignages extraits du Livre blanc « COVID 19 Continuité pédagogique et risques du métier » p. 12, accessible sur <https://www.autonome-solidarite.fr/media/2020/11/ASL-LIVRE-BLANC-COVID19.pdf>

STATISTIQUES ET TYPOLOGIES DES DOSSIERS

1. TYPOLOGIES DES DOSSIERS PJP

L'Autonome de Solidarité Laïque a constaté que plus des 2/3 des dossiers relèvent d'insultes, de menaces ou de diffamation et 8 % d'agressions verbales ou physiques.

De manière générale, L'ASL note que lorsque l'institution est mise en cause, l'enseignant étant son premier représentant à proximité des parents, il devient le réceptacle des griefs (port du masque, ouverture des classes, mise en œuvre des consignes sanitaires...).

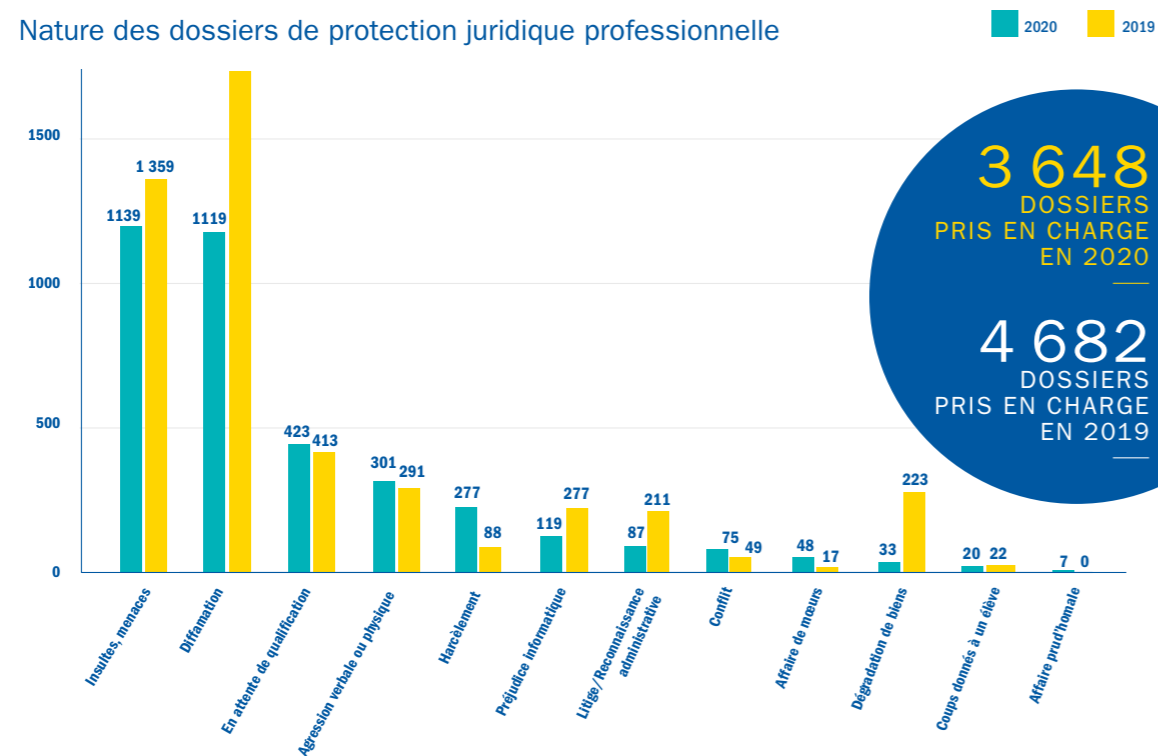
Le nombre de dossiers "préjudices informatiques" est en baisse et représente 3 % des plaintes. Notons ici qu'il s'agit de situations relatives au piratage de compte ou de diffusion d'images visant à porter préjudice.

À NOTER : il ne s'agit pas ici des situations relatives aux classes virtuelles. Les litiges qui concernent les classes virtuelles sont classés par nature des dossiers. Comme vu précédemment, les 2/3 concernent des insultes, des menaces ou de la diffamation.

Les dossiers "harcèlement" connaissent une hausse importante en 2020 (trois fois plus de dossiers par rapport à 2019). Ceux qui relèvent de situations en lien avec les parents et les élèves n'augmentent que très légèrement (+ 16 dossiers). Cependant, les tensions et conflits au sein de l'établissement ont pu être exacerbés. À l'image de la hausse de la judiciarisation des conflits dans la société, les adhérents qui déposent des dossiers "harcèlement" sont de plus en plus nombreux (cela ne prend pas en compte pas la qualification juridique réelle qui pourra être apportée dans ces dossiers). L'ASL a noté de nombreux exemples de situations considérées par les adhérents comme du harcèlement alors qu'elles relèveraient d'autres qualifications juridiques (cf. chat-live de L'ASL *Le harcèlement moral entre les personnels de l'éducation : qualification et recours* ⁽¹¹⁾).

Les litiges administratifs représentent 2,5 % des dossiers. Ils relèvent de demandes de reconnaissance d'imputabilité au service et de maladie professionnelle.

Nature des dossiers de protection juridique professionnelle



(11) Chat-live accessible sur : <https://www.autonome-solidarite.fr/chats/le-harcelement-moral-entre-les-personnels-de-l-education>.

LES PERSONNELS LES PLUS TOUCHÉS

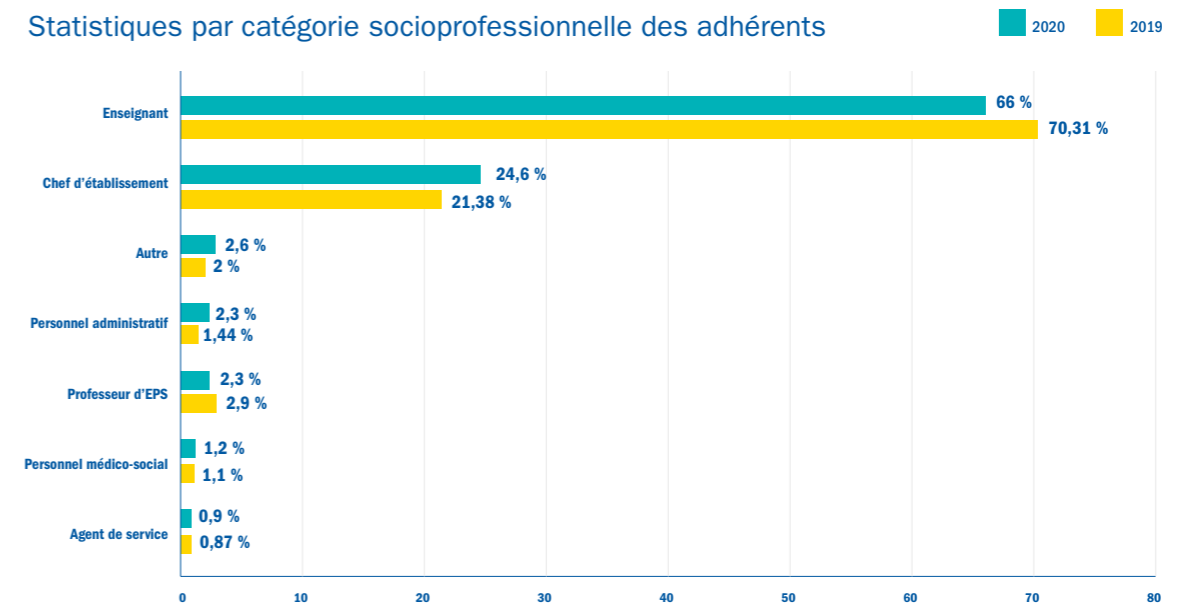
Dans 90 % des cas, l'adhérent est victime. L'ASL note pourtant une hausse de la classification "auteur" en 2020. Il s'agit d'adhérents mis le plus souvent en accusation par un tiers et qui s'adressent à L'ASL pour se défendre des accusations portées à leur égard.

Dans près de 90 % des dossiers traités en 2020, ce sont les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés qui déclarent le plus de sinistres (66 %) suivis par les chefs d'établissement et directeurs d'école (24,5 %).

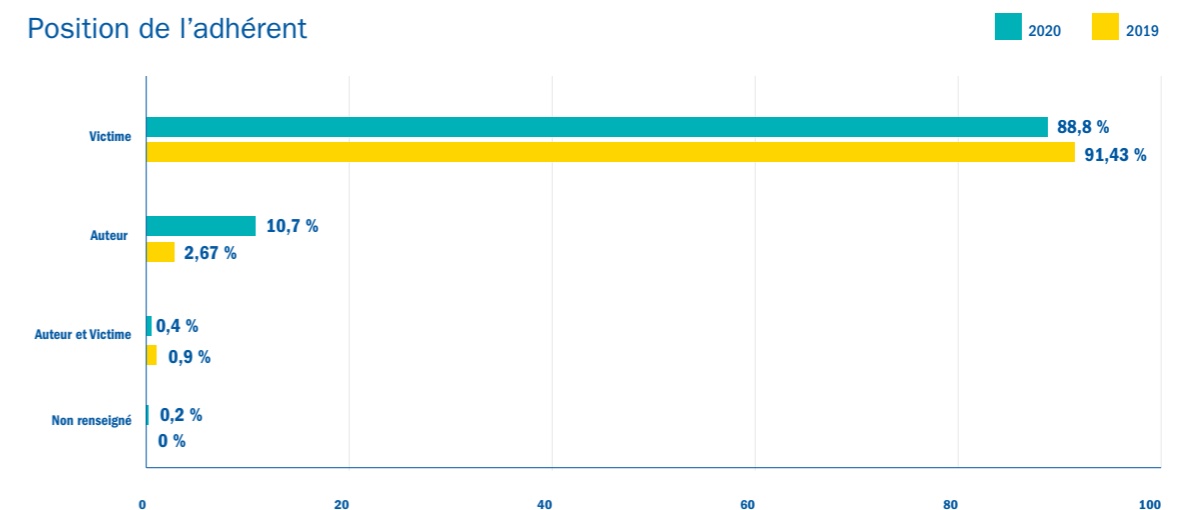
Les personnels du 1^{er} degré sont les plus exposés aux risques avec 59 % des dossiers. Ils sont, de fait, en relation de proximité immédiate avec les parents d'élèves.

Le 2nd degré représente 35 % des dossiers dont 20 % en collège. Les personnels côtoient un nombre d'élèves important. En lycée, le chiffre baisse un peu, les élèves visant des objectifs d'apprentissage liés à la poursuite de leurs études sont donc moins en relation conflictuelle avec les enseignants.

Statistiques par catégorie socioprofessionnelle des adhérents



Position de l'adhérent



IMPLICATION DES TIERS

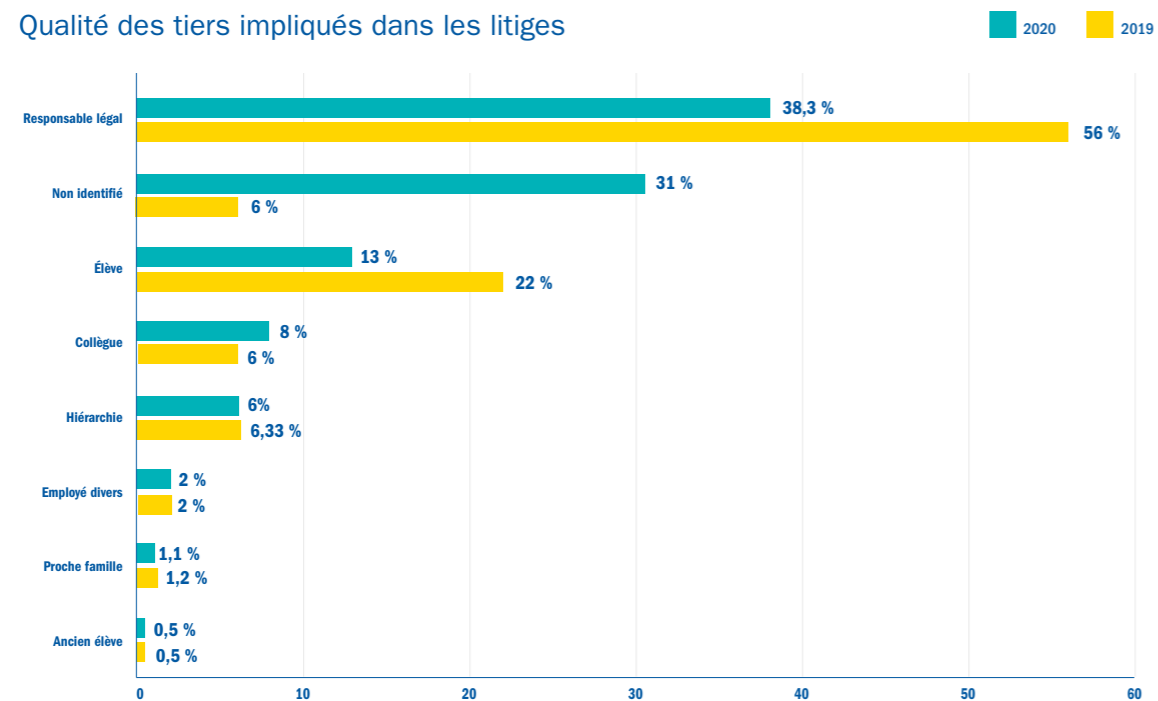
Les tiers impliqués dans les litiges sont principalement **les responsables légaux des élèves (38 %) suivis par les élèves eux-mêmes (13 %). Ces chiffres sont en baisse par rapport à 2019 (56 % pour les responsables légaux et 22 % pour les élèves).** La période d'école à distance est représentative de cette observation par la distanciation physique mise en place par les établissements.

L'école à distance et l'usage plus développé des outils numériques expliquent également **la hausse importante de la catégorie "tiers non identifié" (31 % en 2020 contre 6 % en 2019).**

Globalement, L'ASL constate que **16 % des conflits sont internes à l'établissement** (de personnels à personnels ou avec la hiérarchie) et sont en légère hausse par rapport à 2019.

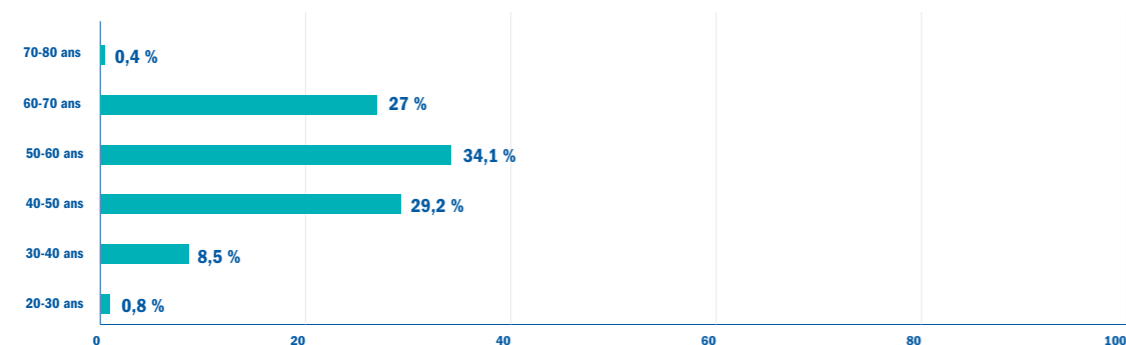
Ces dossiers sont révélateurs de situations conflictuelles vécues par les personnels en amont de la période de confinement. Cette période a contribué à faire renaître ou aggraver des conflits qui n'avaient pu être résolus précédemment.

Qualité des tiers impliqués dans les litiges



DOSSIERS PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2020

Les personnels entre 40 et 60 ans déclarent près de 65 % des événements. En effet, il semblerait que cette période de la vie professionnelle soit plus difficile et plus génératrice de situations à risque.



2. TYPOLOGIES DES DOSSIERS RJP

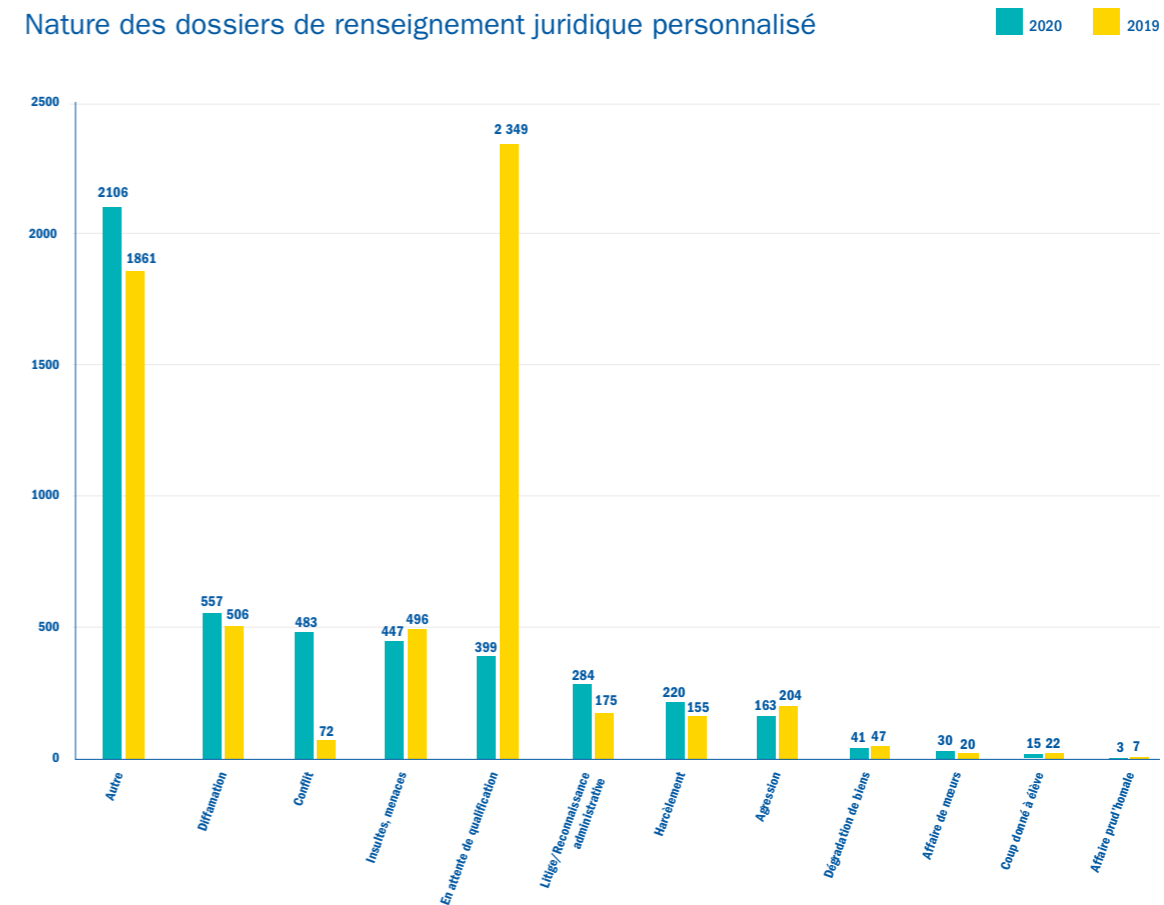
Comme pour les dossiers PJP, ce sont **les diffamations (11 %), menaces et insultes (9,3 %)** qui sont les plus nombreuses.

Cependant, **comme en 2019, la catégorie "autre" reste en première position (43,7 %) et connaît même une augmentation de 13 % en 2020.** En règle générale, il s'agit de personnels qui **ont besoin d'être rassurés quant à leurs postures et à leurs actes sur tout ce qui touche "à la journée de classe"** : sorties scolaires, remise de documents aux parents, gestion d'élèves en difficulté, surveillance, école inclusive, surveillance de la cour de récréation, transport scolaire, accueil d'enfants handicapés...

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire et les nombreux nouveaux protocoles mis à jour tout au long de l'année, a entraîné de **nombreux questionnements relatifs à l'application de circulaires et autres obligations institutionnelles** souvent en lien avec les conditions sanitaires.

On constate également **une forte augmentation du nombre de dossiers "conflit", passant de 1,2 % en 2019 à 10 % en 2020.** Cela traduit un mal-être plus accentué qui pourrait être lié à la période d'école à distance. Outre les conflits avec les parents et les élèves, de nombreux dossiers concernent des conflits entre enseignants et chefs d'établissement dus aux changements constants et répétés des consignes pédagogiques.

Nature des dossiers de renseignement juridique personnalisé



DES PÉRIODES D'OUVERTURE DE DOSSIERS SPÉCIFIQUES

En 2020 :

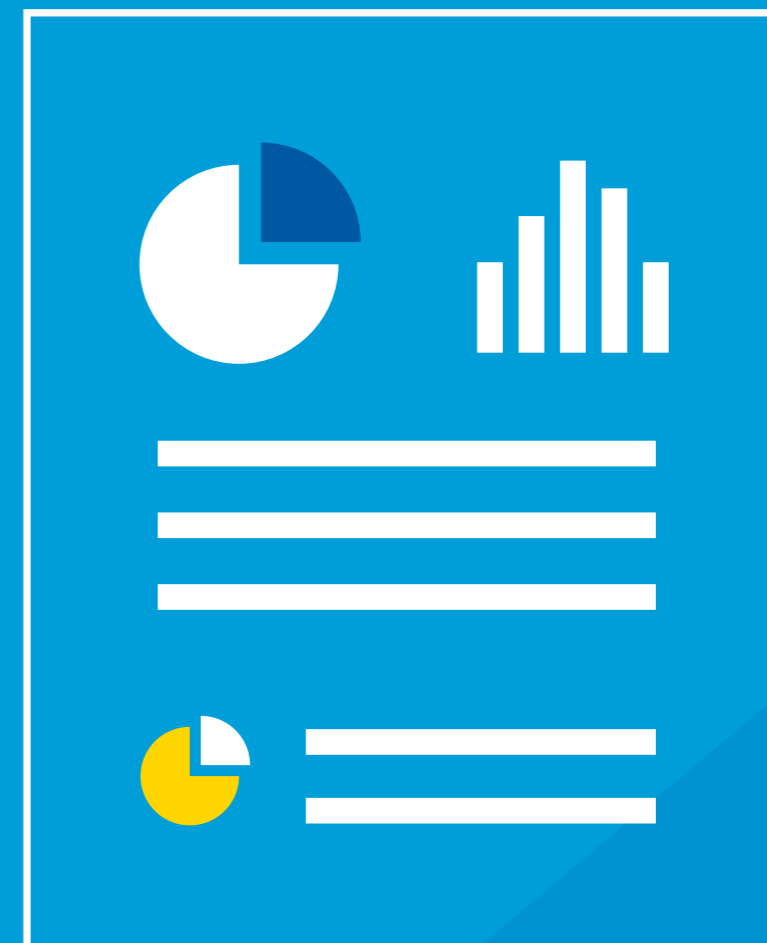
- **45 % des dossiers ont été ouverts de septembre à novembre (dont 16 % en novembre) ;**
- 20 % des dossiers ont été ouverts en janvier-février ;
- 17 % des dossiers ont été ouverts en mai-juin.

L'ASL remarque une nette baisse sur la période mars-avril avec une reprise au mois de mai (période de reprise de l'école en présentiel).

Ces dossiers relèvent de situations liées au fonctionnement de l'école, à l'application de directives institutionnelles et notamment, cette année-là, à la crise sanitaire et à ses différentes conséquences.

L'ASL note que les personnels ont été demandeurs d'un accompagnement de proximité important, relatif aux différents risques nouveaux pouvant survenir, mais particulièrement face à l'organisation à mettre en place au regard de la crise sanitaire.

Les questions les plus nombreuses sont relatives à l'application du protocole sanitaire et aux problèmes de responsabilités (accueil d'élèves, transmission de la maladie, droit de retrait).



ANNEXES

CLIMAT SCOLAIRE ET RELATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

ANALYSE DES DONNÉES DE L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE

DANS LE CADRE DE L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION (OME), PROPOSÉE DEPUIS 2008 EN PARTENARIAT AVEC LA MAIF, L'ASL ASSURE LA PROTECTION, LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DE PRÈS D'UN DEMI-MILLION DE PERSONNELS D'ÉDUCATION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, SOIT PRÈS DE LA MOITIÉ DE CETTE POPULATION.

PROFILS DES ADHÉRENTS DE L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE

Nombre d'adhérents à l'Offre Métiers de l'Éducation (au 31/12/2020) : **477 579**.
Nombre d'adhérents associatifs : **10 588** soit un total de **488 167**.

LES PERSONNELS D'ÉDUCATION SOUSCRIPTEURS DE L'OME

NOMBRE DE PERSONNELS ENSEIGNANTS ÉDUCATION NATIONALE 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS

PERSONNELS ENSEIGNANTS (titulaires et non titulaires)	CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE	ENSEIGNANTS ADHÉRENT À L'ASL	REPRÉSENTATION DANS LES ASL
Enseignement maternelle et élémentaire	334 219	177 487	53 %
Enseignement secondaire	392 536	156 622	40 %
TOTAUX	726 755	334 109	46,5 %

(Source Éducation nationale : MEN DEPP - Repères et références statistiques 2020 enseignants 1^{er} et 2nd degrés dans le public.)

Ce tableau ne prend pas en compte les adhérents non enseignants, soit un peu plus de 154 058 adhérents.

La part des personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés est très significative par rapport aux effectifs de l'Éducation nationale.

53 % des enseignants du 1^{er} degré adhèrent à L'ASL (59,74% en 2019).
40 % des enseignants du 2nd degré adhèrent à L'ASL (36,16% en 2019).

NOMBRE DE PERSONNELS NON ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PERSONNELS NON ENSEIGNANTS (Encadrement, administratif, vie scolaire, médico-social...)	CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE	PERSONNELS ADHÉRENT À L'ASL	POURCENTAGE D'ADHÉRENTS DANS CHAQUE CATÉGORIE
Cheffes et chefs d'établissement (principaux, proviseurs...)	15 449	6 107	39,5 %
Directrices et directeurs d'école (y compris avec temps d'enseignement)	45 500	22 602	49,6 %
Personnels administratifs, logistique, de service...	67 233	20 579	30,6 %
Personnels médico-social (infirmières, AS...)	13 032	7 610	58,4 %
Éducation/vie scolaire (CPE, copsy, psy sco., éduc. en internat...) et assistance éducative (AE, APS, AESH...)	174 651	96 897	55,4 %
Autres (Masters INSPE...)	NC	263	NC
TOTAUX	315 865	154 058	48,8 %

48,8 % des personnels hors mission d'enseignement adhèrent à L'ASL (30,3 % en 2019).
46,8 % des personnels de l'Éducation nationale (toutes missions confondues) adhèrent à L'ASL.





www.autonome-solidarite.fr



DÉCOUVREZ ÉGALEMENT LE SITE

www.juriecole.fr

Contacts presse

UNICORP
Cihem GHARBI
01 83 75 65 15
c.gharbi@unicorp.fr

